



## EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2,  
9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h15.

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 4.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 1.2.2), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.3), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 4.3), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 4.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.2.1) Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Denis GALLET (représenté par Catherine BOTTERON), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chauffontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET (jusqu'au rapport 7.2), Claude PREIONI (jusqu'au rapport 7.2) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.1) La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 7.2), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 4.1) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.2.2) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante Anne GROSJEAN jusqu'au rapport 1.2.2 et présent à partir du rapport 4.1) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

**Étaient absents :** Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Jean-Jacques DEMONET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Raymond REYLE Champagny : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Torpes : Bernard LAURENT

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRO

### Procurations de vote :

**Mandants :** YM. DAHOUI (à partir du rapport 4.1), JJ. DEMONET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, JM. GIRERD, JP. GOVIGNAUX, M. JEANNIN, C. MICHEL (à partir du rapport 4.4), M. OMOURI, F. PRESSE (à partir du rapport 4.1), J. ROSSELOT, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE, F. GILLET (à partir du rapport 9.1), C. PREIONI (à partir du rapport 9.1), D. HUOT (à partir du rapport 9.1), B. VIONNET (jusqu'au rapport 1.2.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 4.1), JM. FAIVRE

**Mandataires :** M. LOYAT (à partir du rapport 4.1), JL. FOUSSERET, MN. SCHOELLER, L. HAKKAR, E. PEQUIGNOT, JC. ROY, C. GELIN, S. WANLIN (à partir du rapport 4.4), P. BONNET, V. HINCELIN (à partir du rapport 4.1), E. SASSARD, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS (à partir du rapport 9.1), JY. PRALON (à partir du rapport 9.1), F. LOPEZ (à partir du rapport 9.1), B. BECOULET (jusqu'au rapport 1.2.2), JP. MARTIN (à partir du rapport 4.1), JM. BOUSSET

Délibération n°2010/001202

Rapport n°2.6 - Appel d'offres relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transports urbains - Autorisation de lancement et de signature du marché

## Appel d'offres relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transports urbains - Autorisation de lancement et de signature du marché

**Rapporteur** : Jean-Claude ROY, Vice-Président

**Commission** : Transports, Infrastructures et Déplacements

Inscription budgétaire	
Budget annexe Transports 2011 « Contrats de prestations de services avec tiers »	Recettes de l'opération : 247 000 € HT

### Résumé :

Ce rapport propose le lancement d'une procédure d'appel d'offres afin de renouveler le marché d'exploitation des supports publicitaires des bus urbains qui arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Le marché sera conclu pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2013.

Actuellement, cette exploitation rapporte au Grand Besançon une redevance annuelle minimale garantie de 247 000 € HT.

### I. Rappel

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon délègue l'exploitation du réseau de transports urbains à la société Kéolis Besançon, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) signé en date du 23 juin 2005 et dont l'échéance est le 31 décembre 2010.

A ce titre, le Grand Besançon est propriétaire des bus urbains, nécessaires à l'exploitation du réseau. Ce matériel roulant est mis à la disposition de Kéolis Besançon dans le cadre du contrat de DSP.

Ces bus disposent pour la plupart de cadres publicitaires extérieurs. Ces cadres font l'objet depuis 2007 d'une exploitation assurée par la société METROBUS dans le cadre d'un appel d'offres passé avec le Grand Besançon.

Cette exploitation rapporte à la CAGB une redevance annuelle minimale garantie de 247 000 € HT.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2010.

### II. Objet du marché

La présente consultation concerne l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transports urbains. La CAGB accorde au titulaire du marché le droit exclusif d'exploiter les supports publicitaires sur ses véhicules de transports urbains.

L'exploitation des supports publicitaires couvre à ce jour :

- 162 panneaux arrières : 100 x 83 cm,
- 99 panneaux droits : 15 x 68 cm,
- 65 panneaux droits : 192 x 68 cm,
- 153 panneaux gauches : 275 x 68 cm.

Le nombre de véhicules affectés à la publicité est actuellement de 165.

### **III. Modalités de dévolution**

Marché unique.

Dévolution du marché à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprises.

### **IV. Forme et durée du marché**

Le marché d'exploitation des panneaux publicitaires est consenti pour une durée de 3 ans qui commence à courir le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour s'achever le 31 décembre 2013.

Compte tenu du montant estimé de la redevance minimale garantie, la consultation est réalisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

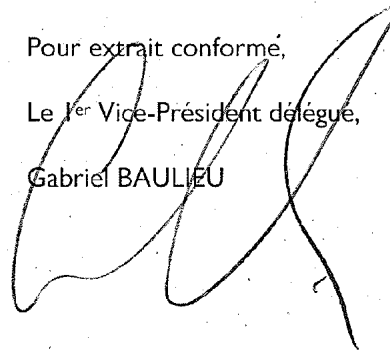
**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure d'appel d'offres pour l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transports urbains,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué,

Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

RECU 12.OCT 2010